

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 5 mai 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2025-01 qui modifie le taux pour le service de vidange de fosse septique qui était déjà établi dans le règlement 2024-06 « Taxation 2025 ».

Donné à Saint-Moïse, ce 8 avril 2025



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière